

# Philo & citoyenneté : voici le mode d'emploi

ÉCOLE Le parlement de la Communauté vote ce jour le décret qui crée ce nouveau cours

- Un nouveau cours va voir le jour à l'école.
- Son nom : « éducation à la philosophie et la citoyenneté » (EPC).
- Elle entraînera la réduction des heures de religion/morale.

L'école est posée sur des habitudes anciennes. Les méthodes changent. Le contenu des cours peut évoluer. Les disciplines, elles, sont immuables – celles que nos enfants connaissent sont celles que nos aïeux ont connues.

L'affaire n'est pas banale, donc : un nouveau cours va faire son apparition dans la grille horaire. Il s'agit de l'éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC). Le décret qui la crée sera voté ce mercredi au parlement de la Communauté française.

**1 Qui ?** Le nouveau cours concerne les écoles officielles (celles de la Communauté, des communes et des provinces) et certaines écoles du libre non confessionnel. Dans le libre catholique, une éducation à la philosophie et la citoyenneté sera aussi enseignée, mais elle ne fera pas l'objet d'un cours distinct – elle sera dispersée dans la grille horaire et s'insérera dans les disciplines existantes (français, histoire, cours de religion catholique, etc.).

**2 Quels élèves ?** L'EPC concernera les élèves du primaire et du secondaire, ordinaire comme spécialisé.

**3 Quand ?** L'EPC sera introduite au primaire à la rentrée scolaire 2016. Le secondaire suivra un an plus tard.

**4 Une heure ou deux ?** Actuellement, l'élève de l'école publique a deux heures de religion/morale par semaine.

Depuis la rentrée scolaire 2015, il peut se faire dispenser de ce cours de religion/morale. Il doit alors suivre deux heures d'encadrement pédagogique alternatif (EPA ou « cours de rien »).

Celui-ci a été créé dans la foulée de l'arrêt rendu en mars 2015 par la Cour constitutionnelle, arrêt décrétant que le cours de morale n'était plus un cours « neutre » mais « engagé ». La justice a invité à créer un cours neutre. C'est le « cours de rien ».

Pour pouvoir insérer l'EPC dans la grille horaire sans gonfler celle-ci, le gouvernement de la Communauté a décidé de réduire

le cours de religion/morale de deux à une heure par semaine. L'heure libérée accueillera l'EPC.

Tous les élèves auront donc une heure d'EPC par semaine.

Le cours de rien sera supprimé. L'élève désirant se faire dispenser du cours de religion/morale aura, lui, deux heures d'EPC au lieu d'une.

**5 Quand choisir ?** Là, rien ne change. Dans les écoles officielles, chaque année, en septembre, les parents reçoivent un formulaire leur permettant de signaler le cours auquel ils souhaitent inscrire leur enfant (morale, religion catholique, religion islamique, religion protestante, religion israélienne ou religion orthodoxe).

En septembre 2015, un nouveau choix s'est ajouté : le « cours de rien » offert aux enfants souhaitant se faire dispenser de religion/morale. En septembre 2016, dans le primaire, le choix « cours de rien » aura disparu du formulaire. Et comme dit plus haut, celui qui souhaitera se faire dispenser de religion/morale aura deux heures d'EPC au lieu

d'une.

Dans le secondaire, le formulaire sera cette année identique à celui de septembre 2015. On y mentionnera le « cours de rien » qui disparaîtra à la rentrée 2017,

quand l'EPC sera insérée dans la grille horaire.

**6 Quoi ?** Le programme de primaire pour l'EPC a été dévoilé en juin dernier. Les enfants y seront sensibilisés au fonctionnement de notre démocratie (politique, justice...).

Ils seront surtout amenés à débattre de sujets de société, à polémiquer, argumenter, etc.

Reconnaissons que tout ceci n'est pas très différent de ce que propose le cours de morale et, dans certains cas, de ce que pratiquent spontanément les profs de religion.

**7 Qui enseignera l'EPC ?** Dans un premier temps, l'EPC sera réservée aux actuels profs de religion/morale. Plusieurs conditions ont été posées : que ceux-ci aient suivi une formation à la neutralité (c'est un module d'une vingtaine d'heures), qu'ils soient détenteurs d'un diplôme de bachelier (trois ans d'études supérieures) reconnu en Belgique et qu'ils disposent d'un titre pédagogique (il faudra être instituteur, régent ou licencié).

**8 Quel coût ?** La création de l'EPC ne coûtera rien. C'est même le contraire : l'affaire pourrait théoriquement faire économiser de l'argent. Pourquoi ? Au

jour d'hui (et ce sera toujours le cas à l'avenir), il suffit qu'un élève demande telle ou telle religion pour que l'école soit obligée de lui fournir un enseignant. Ce système a créé une armada de profs de religion/morale (ils sont 2.778). Si les classes de morale, de religion catholique et de religion

islamique sont généralement bien peuplées (avec, bien sûr, des variations d'une région à l'autre), les autres religions sont souvent enseignées devant des classes réduites : un élève, deux, trois... La réduction de religion/morale à une heure fera perdre des heures de cours aux profs concernés. Ils pourront les compenser en donnant EPC mais pas tous. Pourquoi ? Parce que, pour l'EPC, on formera des classes de 24 élèves, voire davantage. L'EPC n'épongera donc pas toutes les pertes

d'heures subies par les profs de religion/morale. L'enseignant nommé et le temporaire prioritaire (prof non nommé mais disposant d'une certaine ancienneté) seront généralement sauvés, d'autant que les écoles pourront les affecter à des activités de soutien pédagogique (remédiations...).

Pour les temporaires, l'avenir semble plus incertain.

**9 Donner religion et EPC ?** Si vous avez bien lu ce qui précède, vous aurez compris que si, en septembre, vous demandez à être dispensé du cours de religion/morale, rien n'empêchera votre enfant d'avoir cours d'EPC avec son ancien professeur de religion/morale.

Ceci a été voulu par le gouvernement de la Communauté française pour limiter la casse sociale chez ces professeurs.

Une précision : si vous ne souhaitez pas le dispenser de religion/morale, votre enfant aura donc une heure d'EPC. Cette heure ne pourra pas être confiée à l'enseignant que votre enfant a devant lui au cours de religion/morale. Si un enseignant de religion/morale veut compléter son horaire en donnant EPC, il ne pourra pas mener ces deux activités dans la même implantation. ■

PIERRE BOUILLON

## La rentrée 2016 dans l'enseignement officiel

Formulaire à remplir par les parents :

**« Souhaitez-vous que votre enfant  
soit dispensé du cours de religion  
ou de morale ? »**

**Enseignement primaire**

OUI       NON

2h       1h

Education à la philosophie et la citoyenneté » (EPC)      Education à la philosophie et la citoyenneté »

1h

Cours de religion (catholique, musulmane, protestante, judaïque, orthodoxe) ou de morale

**Enseignement secondaire**

OUI       NON

2h       2h

Encadrement pédagogique alternatif » (EPA, ou « cours de rien »)      Cours de religion (catholique, musulmane, protestante, judaïque, orthodoxe) ou de morale

A partir de la rentrée de septembre 2017, la situation dans le secondaire officiel sera identique à celle du primaire officiel.

Il faut noter que rien ne change dans l'enseignement libre

LE SOIR - 13.0716

## analyse Une victoire du PS, de Demotte en particulier

**A** l'été 2014, quand ils négocient leur accord de majorité pour la Communauté française, le PS met sur la table son (vieux) projet de créer une éducation à la philosophie et la citoyenneté (EPC).

Le PS réclame 2 heures par semaine.

Le CDH cède à moitié : l'accord de majorité s'en tient à 1 heure par semaine.

Les mois passent sans que rien ne bouge. Ministre de l'Éducation, Joëlle Milquet (CDH) a d'autres chats à fouetter. En mars 2015, la Cour constitutionnelle enflamme l'affaire en jugeant que la morale n'est plus l'échappatoire neutre aux cours de religion et qu'il faut permettre à l'élève de s'en faire dispenser.

Joëlle Milquet est prête à ignorer cet arrêt. Mais le PS la force à créer la dispense. Ainsi naît le « cours de rien », l'échappatoire à la religion/morale et dont le PS compte faire la matrice de cette EPC à laquelle il tient tant, au contraire d'un CDH plus frigidé sur le sujet.

En juin 2015, la majorité décide donc de remplacer, à terme, le « cours de rien » par l'EPC. Et le PS fait coup double en obtenant que l'élève de l'officiel voulant se faire dispenser de religion/morale ait deux heures d'EPC au lieu d'une.

A la manœuvre, côté PS : Rudy Demotte, le ministre-président. Qui fonce...

L'accord de majorité prévoyait une ins-

tauration « progressive » de l'EPC (on insère le cours en 1<sup>er</sup> primaire, en 2<sup>e</sup> primaire l'année suivante et ainsi de suite...).

Mais Demotte cale. Dans ce scénario, il faudrait faire coexister l'EPC et le « cours de rien », lequel s'effacerait au fur et à mesure que l'EPC apparaîtrait dans la grille horaire. Demotte plaide la clarté et obtient que l'EPC s'applique d'un coup aux six années du primaire en 2016, et d'un coup aux six années du secondaire en 2017.

Pour le PS, certes aidé par les événements (l'arrêt de la Cour constitutionnelle...), la victoire est totale. ■

P.Bn

### COMMENTAIRE

PIERRE BOUILLON

### COMMENT GÂCHER UNE IDÉE GÉNIALE ?

On ne crée pas un nouveau cours sans... déranger l'école. A moins de gonfler l'horaire de l'élève, insérer une nouvelle discipline dans la grille horaire suppose d'en

réduire une autre - religion/morale en l'occurrence. Bousculer l'école était donc le prix à payer pour créer cette éducation à la philo et la citoyenneté (EPC), réclamée par beaucoup, et avec bon sens. Bousculer, c'est une chose. Susciter le chaos, c'en est une autre. On a décidé de créer l'EPC en juin 2015. Le programme a été rendu public le 23 juin 2016. Et les enseignants n'auront donc que cet été pour bricoler à la hâte un cours qui, d'un coup, va s'appliquer... à l'ensemble des années du cursus.

L'été ? Même pas dit. Ce n'est qu'en septembre que les élèves feront savoir s'ils veulent être dispensés de religion/morale. Et bien des profs n'apprendront qu'en dernière minute s'ils conservent leurs heures de religion/morale ou s'ils doivent, ou non, compléter leur horaire en donnant l'EPC. On aurait pu attendre un an. On a choisi la précipitation. Elle crée la panique, dans les écoles, chez les directeurs, chez les profs dont l'emploi est rendu incertain

dans bien des cas. On n'est pas sûr non plus que l'élève y trouvera son compte - un cours bien fait, utile, ça réclame de la préparation, de la réflexion. Bref : du temps. Étonnant. Il aura fallu vingt ans pour que l'on s'accorde sur l'intérêt d'une EPC. Et une fois la décision prise, le duo PS-CDH a choisi de prendre les écoles de court, trop impatient qu'il était de s'accrocher une plume à son petit chapeau. En définitive, dans cette affaire, tout aura été trop lent. Et trop vite.